



## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE DU 28 MARS 2019

### Déclaration liminaire des représentants CFDT-CULTURE

Lors des élections professionnelles du 6 décembre dernier, nos collègues nous ont élus pour devenir leurs représentants sous la bannière de la CFDT-CULTURE. Notre organisation syndicale est devenue à l'occasion de ces élections, la première organisation syndicale tous secteurs confondus (privé et public). La composition de la commission administrative paritaire (CAP) des conservateurs à l'issue du scrutin témoigne encore une fois de la confiance portée par nos collègues conservateurs à notre organisation syndicale pour les représenter. Avec trois sièges sur six, nous ferons en sorte de le faire au mieux, comme nous l'avons fait lors de la précédente mandature. La CFDT-CULTURE a toujours porté avec force une action axée sur la négociation et le dialogue, attentive à la défense des intérêts individuels et collectifs, dans l'indépendance et la transparence. Cet exercice n'a pas toujours été rendu facile dans la précédente mandature. Nous ne pouvons qu'espérer que celle-ci se déroulera mieux. Pour autant, les nuages sont nombreux :

- Le projet de loi présenté hier au conseil des ministres qui limiterait le champ de compétence de la CAP.
- Le retour des réunions autour de l'action publique 2022.
- La réforme territoriale de l'État en région, expérimentée en Guyane et en Dordogne et ses répercussions prévisibles sur le corps des conservateurs.
- Le problème des difficultés de gestion sur le corps.

Comme nous l'avons exposé dans notre profession de foi, nous souhaitons une véritable gestion du corps qui implique la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ou encore réflexion sur la gestion des sorties de l'INP.

Nous demandons à être associés à la réforme du statut des conservateurs sur laquelle l'administration s'est engagée. Ne répétons pas les erreurs commises lors de la « négociation » sur le RIFSEEP.

Tout au long de cette mandature, nous souhaitons continuer un dialogue franc et constructif afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions. Les sujets ouverts sont encore nombreux. Il revient à l'administration de nous considérer comme des interlocuteurs responsables.

Nous défendrons toujours nos collègues dont la capacité à être mobiles et à exercer des responsabilités n'est plus à démontrer.

Paris le 28 mars 2019

**CFDT-CULTURE**  
61, rue de Richelieu  
75002 PARIS  
+33 1 40 15 51 20  
  
cfdt@culture.gouv.fr  
www.cfdt-culture.org

Vos représentants CFDT-CULTURE  
Sylvie Clair : [sclair@marseille.fr](mailto:sclair@marseille.fr)  
Michel Prestreau : [michel.prestreau@culture.gouv.fr](mailto:michel.prestreau@culture.gouv.fr)  
Joël Poivre : [joel.poivre@culture.gouv.fr](mailto:joel.poivre@culture.gouv.fr)  
Vincent Bouat-Ferlier : [v.bouat-ferlier@musee-marine.fr](mailto:v.bouat-ferlier@musee-marine.fr)  
Nicolas Payraud : [nicolas.payraud@culture.gouv.fr](mailto:nicolas.payraud@culture.gouv.fr)  
Magali Lachèvre : [magali-a.lachevre@intradef.gouv.fr](mailto:magali-a.lachevre@intradef.gouv.fr)